



SERVIOR - Établissement Public

**« Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Comptes annuels
au 31 décembre 2020
et
rapport du Réviseur
d'Entreprises Agréé

Table des matières

	Pages
Rapport de gestion	1 - 4
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	5 - 7
Comptes annuels	
- Bilan	8 - 9
- Compte de profits et pertes	10
- Annexe	11 - 29

Luxembourg, le 31 mars 2021

Rapport de Gestion

SERVIOR - Etablissement Public "Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées" créé par la loi modifiée du 23 décembre 1998, a géré en 2020 quinze structures d'hébergement, à savoir huit centres intégrés pour personnes âgées (CIPA) à Bofferdange, Dudelange, Echternach, Esch/Alzette, Howald, Niederkorn, Centre du Rham, Rumelange, six maisons de soins (MS) à Differdange, Echternach, Diekirch, Wiltz, deux à Vianden, une structure d'appartements encadrés pour personnes âgées à Troisvierges, ainsi qu'un centre psycho-gériatrique à Wiltz.

A côté des activités d'hébergement et des prestations de soins pour la personne âgée, SERVIOR offre également un service de repas sur roues et poursuit diverses collaborations dans le cadre de ses activités, notamment au niveau informatique avec les Hospices Civils de la Ville de Luxembourg et au niveau de la restauration avec la production de repas pour l'hôpital gériatrique du Centre Hospitalier Emile Mayrisch de Dudelange.

L'année 2020 a été particulière à bien des égards compte tenu de la pandémie COVID-19 et ses incidences sur le fonctionnement de SERVIOR. La continuité de l'activité a malgré tout pu être assurée pendant toute cette période.

Pandémie COVID-19

Le confinement déclaré par le gouvernement de mars à juin 2020 et l'évolution de la situation sanitaire tout au long de l'année et les mesures prises par les instances officielles pour protéger les plus vulnérables de la population ont impacté fortement le fonctionnement de SERVIOR et par conséquent les résultats.

En effet, dès le début de la pandémie, SERVIOR a pris des mesures afin de protéger ses clients et ses collaborateurs. Il a été décidé, à côté du matériel de protection mis à disposition par le gouvernement, de constituer des stocks propres à l'entreprise afin de pallier à toute pénurie éventuelle de matériel. D'autres acquisitions de matériel ont été nécessaires afin de permettre entre autres aux centres de pouvoir organiser les visites des familles et proches des clients en toute sécurité ou encore d'assurer des activités d'animation et d'encadrement des clients, leur permettant - malgré la situation sanitaire - de continuer à profiter pleinement et sereinement de leur vie et de leur grand âge dans leur centre. Les mesures précitées se sont chiffrées à quelque 2 millions d'Euros en 2020.

Par ailleurs, SERVIOR a également souhaité soutenir les petits commerces dans ses locaux en renonçant notamment aux recettes locatives des salons de coiffure et autres durant les périodes où la situation sanitaire ne permettait pas leur exploitation et se chiffrant à environ 41.560 €.

En tant qu'acteur socialement responsable, SERVIOR a permis à ses collaborateurs de recourir, au-delà de la période de confinement strict de mars à mai 2020, à des chambres d'hôtels ou autres hébergements, d'une part en vue de pouvoir garantir la continuité des soins et la prise en charge des clients et d'autre part afin de leur permettre de protéger leurs familles et d'éviter ainsi toute contamination au sein de leur foyer. Ces démarches relatives à l'hébergement en hôtels furent également soutenues financièrement par le Gouvernement. Par ailleurs, un service de transport pour les enfants du personnel de soins vers les structures d'accueil a également pu être organisé.

Finalement, la pandémie COVID-19 a eu des impacts conséquents sur les recettes. Contrairement aux prestations des services repas sur roues qui ont vu leurs recettes augmenter face à une demande exorbitante de la population pendant le confinement, l'activité de l'hébergement et par

déduction de la prestation des soins en lien avec les logements concernés a subi des baisses. En effet, le taux d'occupation a connu des baisses non négligeables suite aux périodes de confinement ou encore aux périodes durant lesquelles des sites furent touchés par le COVID-19 et lors desquelles des nouveaux clients n'ont pas pu être admis. Les pertes d'exploitation ont été partiellement comblées par des soutiens financiers du Gouvernement, soutiens ne permettant toutefois pas de pallier à toutes les pertes. Les passages ci-après en relation avec l'activité 2020 en tiennent compte.

Résultat

Compte tenu du précité, l'exercice 2020 se clôture avec un résultat après impôts négatif de - 133.137 € (6.804.076 € en 2019).

Malgré certaines périodes d'inoccupation d'une partie des logements pendant le confinement - sachant que l'occupation constitue l'activité principale de SERVIOR - le chiffre d'affaires connaît une progression de 1,69 % pour atteindre 169.957.628 € (164.182.721 € en 2019). Cette progression du chiffre d'affaires est surtout imputable au déclenchement de l'indice à la consommation au 1^{er} janvier 2020 ainsi qu'à la hausse du volume d'heures de soins prestés pour les clients pris en charge en 2020.

Dans ce contexte, il convient de relever que le chiffre d'affaires de l'entreprise est généré principalement par les activités suivantes :

- l'hébergement et la prise en charge des personnes âgées ;
- l'encadrement et les soins des personnes âgées hébergées notamment dans le cadre de l'assurance dépendance ;
- le service repas sur roues (livraison de repas au domicile des personnes âgées) ;
- la prise en charge et l'encadrement au centre psycho-gériatrique (CPG).

La somme du bilan s'élève en 2020 à 244.073.006 €, ce qui représente une progression de 8.715.602 € par rapport à l'année précédente.

Activités liées aux soins et à l'encadrement des personnes âgées hébergées dans le cadre de l'assurance dépendance et l'assurance maladie

Les recettes réalisées dans le cadre de l'assurance dépendance et l'assurance maladie constituent avec 63,25 % l'élément majeur du chiffre d'affaires de SERVIOR en 2020.

En 2020, SERVIOR a pu clôturer la facturation de l'année 2019 ainsi que celle de la majeure partie de l'année de l'exercice en cours avec la CNS. Ainsi, SERVIOR a constitué une provision pour les recettes liées à l'assurance dépendance et l'assurance maladie pour le dernier trimestre 2020.

Le tarif horaire (valeur monétaire) négocié entre la Caisse Nationale de Santé (CNS) et la Fédération des Organismes Prestataires d'Aides et de Soins (COPAS) pour une heure de prestations délivrée dans le cadre de l'assurance dépendance pour l'ensemble du secteur des Etablissements à séjour continu (ESC) n'a pas connu de modification en 2020, du fait que le tarif fixé en 2019 est valable pour 2 ans. Le facteur d'ajustement prévu dans le cadre de la loi n'a pas été mis en œuvre en 2020 par les instances compétentes.

SERVIOR a procédé à la vérification des tests de plausibilité pour l'activité assurance dépendance ; ces tests constituent l'outil de contrôle de la CNS, entre la somme des prestations facturées et le personnel à disposition ainsi que le contrôle des normes de qualification du personnel fixées. Il est à noter que la méthodologie des tests de plausibilité applicable à partir de 2018 dans le cadre la réforme de l'assurance dépendance doit encore être définie par les instances compétentes. Les provisions pour couvrir un risque potentiel de remboursement de certaines prestations liquidées par la CNS et relatives aux années 2013 à 2020 s'élèvent à 12.182.445 € (10.382.869 € en 2019).

Activités liées à l'hébergement et à la prise en charge des personnes âgées

Les recettes liées à l'activité de l'hébergement représentent 36,75 % du chiffre d'affaires et constituent le 2^{ème} pilier majeur des recettes de SERVIOR.

En 2020, SERVIOR a su offrir un hébergement à quelque 1564 personnes âgées. Le taux d'occupation global dans les structures avoisine les 97,36 % et a connu une baisse par rapport à 2019 (98,97 %). L'âge moyen des pensionnaires est de 84,80 ans. La durée de séjour moyenne des pensionnaires dans les structures de SERVIOR était de 4,1 ans en 2020.

Activités connexes

Dans le cadre des activités connexes, SERVIOR a poursuivi ses partenariats et collaborations dont celle avec le CHEM qui a donné lieu à la signature d'un Memorandum of Understanding en date du 15 janvier 2020. Une première réalisation de cet accord est la constitution de la société coopérative Alliance Saveurs et Santé fin 2020 à parts égales entre SERVIOR et le CHEM et visant le développement d'un programme de production et restauration alimentaire pour les sites du CHEM à Esch/Alzette, Niederkorn et Dudelange, en vue du nouveau site Südspidol.

Enfin, SERVIOR propose un service de repas sur roues qui s'adresse aux personnes âgées désirant faire livrer à leur domicile des repas sains et équilibrés permettant ainsi à SERVIOR de pouvoir nouer un premier contact avec d'éventuels futurs clients. Ce service de repas sur roues a connu un tel succès sur l'année 2020 que la capacité maximale a par moments été atteinte, effet découlant de la situation sanitaire. Au total, quelque 217.977 repas (166.732 en 2019) ont été produits et livrés auprès de 31 communes (31 en 2019), ce qui représente une augmentation de 30,73 % par rapport à l'année précédente.

Le repas sur roues dispose de deux unités de préparation des repas, l'une située à Esch-sur-Alzette et l'autre à Wiltz. En 2021, SERVIOR procédera à une réorganisation des sites productions, permettant ainsi de répondre à une plus forte demande de certaines communes.

Construction et modernisation des bâtiments

Les travaux de construction des nouvelles maisons de soins de 200 lits à Differdange et de 201 lits à Bascharage se sont poursuivis en 2020 malgré la crise du COVID-19. En ce qui concerne le projet de Differdange, SERVIOR envisage la livraison au cours du premier semestre 2022. Ce nouveau site a vocation à remplacer l'historique bâtisse du Thillebiert et à servir de logement temporaire aux pensionnaires du CIPA Roude Fiels de Rumelange. En effet, le planning prévoit de débiter les travaux de construction du nouveau projet de construction « Neie Roude Fiels » à Rumelange dès que ses résidents auront déménagé. La nouvelle maison de soins à Bascharage, quant à elle, devrait devenir opérationnelle au cours du deuxième semestre de 2023 et accueillera entre autres les clients de l'actuel CIPA de Niedercorn.

En ce qui concerne les bâtiments existants, SERVIOR poursuit sa politique de modernisation de ses structures afin de permettre à ses résidents de bénéficier des meilleures conditions de vie et à l'ensemble de son personnel de pouvoir bénéficier de conditions et d'un cadre de travail adaptés. Des pourparlers ont débuté avec les ministères compétents dans le cadre de l'article 17 de la loi modifiée du 23 décembre 1998, qui prévoit que l'Etat prenne en charge le coût de construction de l'aménagement, des transformations et des extensions des structures affectées par l'Etat à SERVIOR.

Ressources humaines

SERVIOR figure parmi les vingt plus importants employeurs du Luxembourg avec un effectif de 2.152 agents (2.015 agents fin 2019). Un total de 171 nouveaux agents sous contrat à durée indéterminée (240 agents en 2019) ont intégré SERVIOR en 2020.

Plus des deux tiers de l'effectif travaillent dans le domaine des soins et de l'encadrement (1.520 salariés soit 70,63 %). Le personnel de l'économie domestique (cuisine, restauration et ménage) représente 19,01 % et les 10,36 % restants se répartissent sur les volets administration et technique.

Le personnel féminin représente 78,76 % et la moyenne d'âge de l'ensemble du personnel est d'environ 41 ans.

Au cours de l'année 2020, les négociations de la nouvelle convention collective qui régit le secteur ont pu aboutir. Ainsi, la nouvelle convention collective sera applicable pour la période du 1^{er} janvier 2021 et prendra fin le 31 décembre 2023.

SERVIOR est conscient de l'importance du rôle de son personnel au sein de l'entreprise et continue ainsi à investir dans ses collaborateurs; en témoigne notamment l'offre de formations internes et externes qui sont proposées à tous les collaborateurs.

Principaux défis et incertitudes

En 2021, la situation du COVID-19 continuera à préoccuper SERVIOR et à dominer pendant un certain temps encore la gestion journalière. Il est à souligner que la campagne de vaccination des pensionnaires et du personnel a débuté fin d'année 2020 et s'étendra sur la première moitié de l'année 2021, constituant de ce fait une avancée non négligeable vers un retour progressif à une vie normale dans les centres SERVIOR.

D'un point de vue législatif et réglementaire, SERVIOR suivra de près le projet de loi (7524) déposé par le ministre de la Famille avec pour objet la qualité des services pour personnes âgées. Le vote par la chambre des députés nécessitera de mettre en œuvre certaines mesures et adaptations afin d'obtenir de la part des autorités un agrément pour l'exploitation de structures. Le second le projet de loi (7753) vise à adapter l'objet et la gouvernance de l'établissement public.

L'évolution du secteur des personnes âgées, avec l'arrivée de nouveaux prestataires sur le marché, entraîne une augmentation de l'offre. SERVIOR se doit ainsi de poursuivre la modernisation et l'adaptation de ses sites afin de répondre aux besoins de sa clientèle actuelle et future d'une part et de ses collaborateurs d'autre part. Afin de faire face à ses défis, SERVIOR a finalisé en 2020 un dossier permettant une planification long terme au niveau de l'entretien et de la modernisation du parc immobilier.

Plus que jamais, la crise sanitaire a rappelé l'importance d'agir pour préserver la santé de tous et il tient à cœur à SERVIOR de fournir des services et prestations de qualité à ses clients et d'offrir un cadre de travail attractif à ses collaborateurs.

Signalons enfin qu'aucun événement important qui pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de l'établissement n'est intervenu depuis la clôture.



Dan THEISEN
Vice-président
du Conseil d'Administration

Pour SERVIOR



Dominique FABER
Présidente
du Conseil d'Administration

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Conseil d'Administration
SERVIOR – Etablissement Public
Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées
1, plateau du Rham
L-2427 Luxembourg

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de SERVIOR – Etablissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées » comprenant le bilan au 31 décembre 2020 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'Etablissement Public au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers c'est au Conseil d'Administration qu'incombe d'évaluer la capacité de l'Établissement Public à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Établissement Public ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



**Building a better
working world**

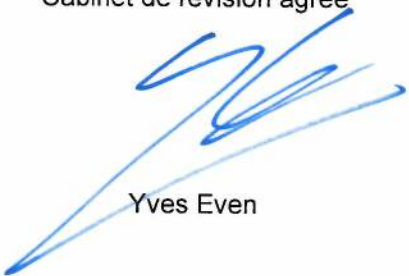
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Établissement Public ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Établissement Public à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Établissement Public à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé



Yves Even

Luxembourg, le 31 mars 2021

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Bilan au 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)

ACTIF	Notes	2020	2019
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	2, 3		
Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été:			
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3		395.437,35	321.444,31
Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		150.403,21	242.109,62
Immobilisations corporelles	2, 4		
Terrains et constructions		87.436.986,99	91.853.889,33
Installations techniques et machines		4.894.091,19	4.642.203,76
Autres installations, outillage et mobilier		3.836.867,77	4.061.744,56
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		17.762.049,40	9.414.595,54
Immobilisations financières	2, 5		
Parts dans des entreprises liées		50.000,00	-
		<u>114.525.835,91</u>	<u>110.535.987,12</u>
Actif circulant			
Créances			
Créances résultant de ventes et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2, 6	17.740.797,96	58.430.535,60
Créances envers des Institutions Publiques dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2,6	5.666.290,24	5.619.787,75
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	6	1.355.433,73	299.388,54
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		<u>103.752.779,07</u>	<u>59.498.855,19</u>
		<u>128.515.301,00</u>	<u>123.848.567,08</u>
Comptes de régularisation		<u>1.031.869,09</u>	<u>972.850,28</u>
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		<u><u>244.073.006,00</u></u>	<u><u>235.357.404,48</u></u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Bilan au 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
(suite)

FONDS PROPRES ET PASSIF		2020	2019
Fonds propres			
Dotation en capital	7	9.688.589,46	9.688.589,46
Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur			
autres réserves disponibles	7	10.000.000,00	10.000.000,00
Résultats reportés		61.011.227,56	54.207.151,17
Résultat de l'exercice		(133.137,38)	6.804.076,39
Subventions d'investissement en capital	2, 4, 8	71.836.742,72	66.575.188,41
Subventions Fondation Aide et Assistance aux Personnes Âgées	2, 8	4.221.409,87	4.450.626,87
		<u>156.624.832,23</u>	<u>151.725.632,30</u>
Provisions			
	9		
Provisions pour grosses réparations		18.311.798,56	16.638.318,56
Provisions pour impôts		13.680.000,00	13.090.000,00
Autres provisions		<u>19.117.429,73</u>	<u>14.952.628,73</u>
		<u>51.109.228,29</u>	<u>44.680.947,29</u>
Dettes			
	10		
Dettes envers des établissements de crédit			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		4.251.555,05	3.199.176,78
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		10.925.078,84	11.647.465,84
Dettes envers des clients			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2	3.952.744,57	4.049.377,41
Dettes sur achats et prestations de services			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		5.099.168,61	6.464.379,72
Dettes envers des Institutions Publiques			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2	2.180.345,31	3.351.468,28
Autres dettes			
Dettes fiscales		2.636.248,60	2.280.066,26
Dettes au titre de la sécurité sociale		3.362.775,11	2.704.777,67
Autres dettes			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		<u>81.213,54</u>	<u>1.433.434,39</u>
		<u>32.489.129,63</u>	<u>35.130.146,35</u>
Comptes de régularisation			
	8	3.849.815,85	3.820.678,54
TOTAL BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		<u>244.073.006,00</u>	<u>235.357.404,48</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Compte de profits et pertes
pour l'exercice clos le 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)

	Notes	2020	2019
Chiffre d'affaires net	2, 9, 11	166.957.627,71	164.182.720,77
Autres produits d'exploitation	1, 8, 12	7.219.527,77	5.982.563,70
Matières premières et consommables et autres charges externes		(36.373.277,71)	(32.814.462,07)
Matières premières et consommables		(13.613.157,73)	(12.212.154,33)
Autres charges externes	13	(22.760.119,98)	(20.602.307,74)
Frais de personnel	9, 14	(123.537.870,11)	(115.980.263,05)
Salaires et traitements		(108.899.565,63)	(102.188.003,84)
Charges sociales		(14.638.304,48)	(13.792.259,21)
couvrant les pensions		(8.028.932,69)	(7.491.080,48)
autres charges sociales		(6.609.371,79)	(6.301.178,73)
Corrections de valeur	3, 4	(9.114.141,29)	(8.732.000,45)
sur frais d'établissements immobilisations corporelles et incorporelles		(8.961.328,29)	(8.602.896,45)
sur éléments de l'actif circulant		(152.813,00)	(129.104,00)
Autres charges d'exploitation	1, 9	(4.370.375,14)	(2.547.406,17)
Autres intérêts et autres produits financiers		25.020,04	49.275,40
autres intérêts et produits financiers		25.020,04	49.275,40
Intérêts et autres charges financières		(349.648,65)	(282.293,25)
autres intérêts et charges financières		(349.648,65)	(282.293,25)
Impôts sur le résultat		(590.000,00)	(3.054.058,49)
Résultat après impôts sur le résultat		(133.137,38)	6.804.076,39
Résultat de l'exercice		(133.137,38)	6.804.076,39

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)

1 Organisation et objet de l'établissement

Par la loi du 23 décembre 1998 (modifiée par la loi du 22 décembre 2000) (la « Loi ») a été créé un établissement public sous la dénomination de Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées (« l'Établissement ») avec effet au 1er janvier 1999.

L'Établissement, sous la tutelle du Ministère de la Famille et de l'Intégration (le « Ministère de Tutelle»), a pour mission de créer, de reprendre et de gérer des structures d'accueil, de prise en charge, d'assistance et de consultation au bénéfice de personnes âgées valides ou invalides présentant notamment des problèmes physiques, psychiques ou sociaux.

Au moment de la mise en vigueur de la Loi, l'Établissement a repris la gestion des centres intégrés de l'État pour personnes âgées de Bofferdange, Dudelange, Echternach, Esch-sur-Alzette, Mertzig, Niedercorn, Rumelange, Vianden, Wiltz et des foyers de jour de l'État ainsi que du Centre du Rham, section regroupant les maisons de retraite et les foyers pour personnes âgées ou handicapées.

Conformément à la loi du 22 décembre 2000 portant :

- a) Sur la reprise de l'Établissement Public « Centres de Gériatrie » par l'Établissement Public « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées » ; et
- b) Sur la modification de la loi du 23 décembre 1998 portant création de deux Établissements Publics dénommés « Centres de Gériatrie » et « Centres, Foyers et Services pour Personnes Âgées ».

L'Établissement Public « Centres de Gériatrie », représentant quatre maisons de soins, est repris par et incorporé dans l'Établissement, sous la tutelle du Ministre ayant dans ses attributions la famille. Cette loi est entrée en vigueur en date du 3 janvier 2001.

Le siège social de l'Établissement est établi à Luxembourg 1, plateau du Rham.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre.

En date du 26 juillet 2001, l'Établissement avait signé une convention avec l'Administration Communale de Hesperange confiant à l'Établissement, selon les modalités fixées par la convention susmentionnée, l'exploitation du centre intégré pour personnes âgées de la Commune de Hesperange (le « CIPA Beim Klouschter »). La convention avait été conclue pour une durée de 10 ans. Le 21 août 2012, l'Établissement a signé un avenant à la convention avec la Commune de Hesperange pour une nouvelle période de 10 ans, applicable à partir du 9 décembre 2012.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
(suite)

2 Résumé des principales règles d'évaluation

Présentation des comptes annuels

L'Établissement tient ses livres en Euro (« EUR »). Les comptes annuels ci-joints ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises, les règles définies au titre II de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, et en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg.

Durant l'année 2020, suite à l'impact de la pandémie COVID-19 sur les activités de l'Établissement, la Direction s'est adaptée aux nouvelles restrictions et garde un œil permanent sur le risque lié à cette crise sanitaire. La propagation du virus demeure active et imprévisible, ce qui voue le développement économique à un avenir incertain.

En conformité avec la loi et plus particulièrement son article 29(2), la présentation des comptes annuels tient compte de la spécificité des activités de l'Établissement.

Les règles comptables sont appliquées dans le respect du principe de la continuité de l'exploitation.

L'Établissement utilise notamment les règles d'évaluation suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation au taux suivant :

Concessions, brevets, licences et marques, ainsi que droits
et valeurs similaires s'ils ont été:

a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3 20 - 33 %

b) Immobilisations corporelles

b.1) Actifs immobiliers

L'Établissement distingue les biens immobiliers qui lui ont été affectés par l'État et les biens immobiliers acquis par l'Établissement.

Conformément à l'article 6 de la Loi, les biens immobiliers, terrains à construire, bâtiments construits ou en voie de construction ou de planification ainsi que leurs équipements ont été affectés par l'État à l'Établissement dans l'intérêt de la réalisation de sa mission.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
(suite)

2 Résumé des principales règles d'évaluation (suite)

Toutefois, le Conseil d'Administration de l'Établissement a décidé de ne pas inscrire lesdits éléments à l'actif des comptes annuels de l'Établissement, tel que reflété dans le bilan d'ouverture, parce que l'affectation des éléments d'actifs tels que définie par la Loi n'a pas donné implicitement lieu à un transfert de propriété desdits éléments et le changement de propriétaire n'a pas été enregistré au cadastre.

Les immobilisations corporelles acquises par l'Établissement après le 1er janvier 1999 sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée présumée d'utilisation.

b.2) Actifs mobiliers

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition, qui comprend les frais accessoires, ou au coût de revient. Les biens dont la valeur d'acquisition est inférieure à 870,00 sont directement amortis et repris au compte de profits et pertes.

b.3) Corrections de valeur

Le coût d'acquisition des biens immobiliers et mobiliers, inscrits par l'Établissement à l'actif du bilan est amorti linéairement sur base de leur durée de vie estimée aux taux annuels suivants :

Constructions	3 - 20 %
Installations techniques, machines et outillages	10 - 33 %
Mobilier et matériel roulant	10 - 33 %

b.4) Subventions de l'État

Les subventions relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles inscrites par l'Établissement à l'actif du bilan sont inscrites dans les fonds propres au bilan et amorties au même taux que les investissements auxquels elles se rapportent afin que la reprise des subventions s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations corporelles acquises au moyen de ces subventions (Note 8).

b.5) Prise en charge par l'État du coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des immeubles affectés par l'État

Conformément à l'article 17 de la Loi et la convention-cadre du 6 avril 2000 (modifiée le 19 décembre 2003) relative à la propriété, la gestion et la politique d'entretien et de construction des immeubles affectés par l'État à l'Établissement (la « Convention »), conclue entre l'Établissement, le Ministre de la Famille et de l'Intégration, le Ministre des Travaux Publics ainsi que le Ministre du Trésor et du Budget, l'État a pris en charge pendant 10 ans, à partir du 1er janvier 1999, le coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des immeubles affectés à l'Établissement. Par la loi budgétaire de l'État pour 2008, l'État a renouvelé son engagement pour une période de 10 ans, à partir du 1er janvier 2009. Au vu de l'envergure et du nombre de projets, une reconduction de 10 ans à partir du 1er janvier 2019 a été intégré dans la loi budgétaire de l'Etat pour 2018.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
(suite)

2 Résumé des principales règles d'évaluation (suite)

c) Immobilisations financières

Les parts dans des entreprises liées, sont évaluées au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires. En cas de dépréciation qui, de l'avis du Conseil d'Administration, revêt d'un caractère durable, les immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de la clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister (Note 5).

d) Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées pour tenir compte des risques spécifiques de non-recouvrement. La charge correspondante a été inscrite dans le poste « Corrections de valeur sur éléments de l'actif circulant ». Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Au moment de la clôture, des créances envers l'Assurance Dépendance sont estimées de façon prudente par l'Établissement sur base des informations disponibles. Des régularisations éventuelles au moment de l'établissement des décomptes finaux par l'Assurance Dépendance sont enregistrées, le cas échéant, dans le compte de profits et pertes sous la rubrique « Chiffre d'affaires net » (Note 11).

Les créances envers des institutions publiques représentent principalement les subventions à recevoir par l'Etat dans le cadre des projets de construction de l'établissement.

e) Fonds propres

L'Établissement a été créé avec effet au 1er janvier 1999 avec une dotation en capital correspondant à la valeur nette des éléments apportés à celui-ci.

f) Provisions

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

L'Établissement enregistre des provisions pour grosses réparations destinées à couvrir les dépenses afférentes aux réparations et entretiens importants pour les immeubles qui lui sont affectés par la Loi et qui ne sont pas susceptibles d'être prises en charge par l'État à partir du 1er janvier 2029.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
(suite)

2 Résumé des principales règles d'évaluation (suite)

g) Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement respective.

Les dettes envers des clients représentent les cautions payées par les clients de l'établissement à leur entrée.

Les dettes envers des institutions publiques représentent principalement les salaires des fonctionnaires et agents étatiques que l'établissement doit rembourser à l'Etat.

h) Conversion des comptes exprimés en devises étrangères

À l'exception de l'actif immobilisé, les éléments de l'actif exprimés dans une devise autre que l'Euro sont valorisés individuellement au plus bas de la valeur au cours de change historique ou de la valeur au cours de change de fin d'année.

Les éléments du passif exprimés dans une devise autre que l'Euro sont valorisés individuellement au plus élevé de la valeur au cours de change historique ou de la valeur du cours de change de fin d'année.

Les pertes de change non réalisées ainsi déterminées sont enregistrées au compte de profits et pertes. Les bénéfices de change non réalisés ne sont pas reconnus.

Les transactions dans une devise autre que l'Euro sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les bénéfices et les pertes de change réalisés sont enregistrés au compte de profits et pertes.

i) Dons monétaires

Les dons monétaires sont enregistrés au compte de profits et pertes sous le poste « Chiffres d'affaires net».

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
(suite)

3 Immobilisations incorporelles

Les mouvements dans les immobilisations incorporelles pour l'année se terminant au 31 décembre 2020 ont été les suivants :

Coût d'acquisition	Concessions, brevets, licences et marques	Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	Total
Coût d'acquisition au début de l'exercice	2.417.385,12	242.109,62	2.659.494,74
Entrées au cours de l'exercice	98.509,74	81.201,69	179.711,43
Sorties au cours de l'exercice	-	-	-
Transferts de l'exercice	172.908,10	(172.908,10)	-
Coût d'acquisition à la fin de l'exercice	2.688.802,96	150.403,21	2.839.206,17
Corrections de valeur			
Corrections de valeur au début de l'exercice	(2.095.940,81)	-	(2.095.940,81)
Corrections de valeur de l'exercice	(197.424,80)	-	(197.424,80)
Reprises des sorties de l'exercice	-	-	-
Transferts de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(2.293.365,61)	-	(2.293.365,61)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	395.437,35	150.403,21	545.840,56

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
(suite)

4 Immobilisations corporelles

Les mouvements dans les immobilisations corporelles pour l'année se terminant au 31 décembre 2020 se présentent comme suit :

Coût d'acquisition	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillages et mobilier	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	Total
Coût d'acquisition au début de l'exercice	132.882.948,04	19.409.046,88	22.153.181,06	9.414.595,54	183.859.771,52
Entrées au cours de l'exercice	1.015.838,35	1.437.232,82	848.834,14	9.419.560,34	12.721.465,65
Sorties au cours de l'exercice	-	(15.981,22)	(8.176,50)	-	(24.157,72)
Transferts de l'exercice	812.416,62	147.390,88	112.298,98	(1.072.106,48)	-
Coût d'acquisition à la fin de l'exercice	134.711.203,01	20.977.689,36	23.106.137,68	17.762.049,40	196.557.079,45
Corrections de valeur					
Corrections de valeur au début de l'exercice	(41.029.058,71)	(14.766.843,12)	(18.091.436,50)	-	(73.887.338,33)
Corrections de valeur de l'exercice	(6.245.157,31)	(1.332.736,27)	(1.186.009,91)	-	(8.763.903,49)
Reprises des sorties de l'exercice	-	15.981,22	8.176,50	-	24.157,72
Transferts de l'exercice	-	-	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(47.274.216,02)	(16.083.598,17)	(19.269.269,91)	-	(82.627.084,10)
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	87.436.986,99	4.894.091,19	3.836.867,77	17.762.049,40	113.929.995,35

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
(suite)

5 Immobilisations financières

En date du 2 décembre 2020, l'Établissement a constitué la société Alliance Saveurs et Santé SC avec un capital social de 100.000,00. L'Établissement détient 50% des parts sociales de ladite société.

Les mouvements dans les immobilisations financières pour l'année se terminant au 31 décembre 2020 se présentent comme suit :

Coût d'acquisition	Parts dans entreprises liées	Créances sur les entreprises liées
Valeur brute au début de l'exercice	-	-
Entrées au cours de l'exercice	50.000,00	-
Sorties au cours de l'exercice	-	-
Transferts de l'exercice	-	-
Coût d'acquisition à la fin de l'exercice	50.000,00	-
Corrections de valeur		
Corrections de valeur au début de l'exercice	-	-
Corrections de valeur de l'exercice	-	-
Reprises des sorties de l'exercice	-	-
Transferts de l'exercice	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	-	-
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	50.000,00	-

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
(suite)

6 Créances

a) Créances résultant de ventes et prestations de services

Au 31 décembre 2020, le total des créances s'élevant à 17.740.797,96 (2019: 58.430.535,60), se compose comme suit :

	2020	2019
Créances sur clients	5.044.441,09	5.575.690,53
<i>dont provisions pour créances douteuses</i>	<i>(166.351,00)</i>	<i>(152.127,00)</i>
Créances sur l'Assurance Dépendance	12.476.572,09	52.646.477,23
Créances sur le Fonds National de la Solidarité	219.784,78	208.367,84
	17.740.797,96	58.430.535,60

La diminution des créances provient essentiellement de la diminution des créances sur l'Assurance Dépendance et de la Caisse Nationale de Santé. Durant 2020, les factures relatives à l'exercice 2019 et 2020 ont été soumises à l'Assurance Dépendance et de la Caisse Nationale de Santé.

Pour l'exercice 2020, les recettes provenant de l'Assurance Dépendance et de la Caisse Nationale de Santé sont constituées en partie de montants estimés par les responsables de l'Établissement (voir aussi note 12). La créance résultant de la différence entre les estimations et les avances reçues de la part de l'Assurance Dépendance est de 12.476.572,09 (2019: 52.646.477,23). L'intégralité de ces créances présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

b) Créances envers des Institutions Publiques

Au 31 décembre 2020, les créances envers des institutions publiques s'élèvent à 5.666.290,24 (2019: 5.619.787,75). L'intégralité de ces créances présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

c) Autres créances

Au 31 décembre 2020, les autres créances présentent une durée résiduelle inférieure à 1 an pour un montant total de 1.355.433,73 (2019: 299.388,54).

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
(suite)

7 Fonds propres

a) Dotation en capital

L'Établissement a été créé avec effet au 1er janvier 1999 avec une dotation en capital de 7.883.709,33 correspondant à la valeur nette des éléments apportés à celui-ci et constatés dans le bilan d'ouverture. La dotation en capital pour l'établissement public « Centres de gériatrie », correspondant aux apports de l'État effectués lors de la création de celui-ci, s'élevait à 1.804.880,13 (Note 1).

Au 31 décembre 2020, la dotation en capital s'élève à 9.688.589,46 (2019 : 9.688.589,46).

b) Autres réserves

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 22 avril 2004, de constituer une réserve de 4.000.000,00 dans les comptes annuels au 31 décembre 2003. En date du 24 avril 2008, le Conseil d'Administration a décidé de rajouter à cette réserve la somme de 6.000.000,00 comme fonds de roulement pour assurer certains préfinancements lors des phases de construction de nouveaux projets.

La dotation à cette réserve est faite par allocation de résultats reportés.

8 Subventions

a) Subventions d'investissement en capital

Les subventions d'investissements ont évoluées de la façon suivante pendant l'année :

	2020	2019
Subventions d'investissements		
Subventions d'investissements au début de l'exercice	90.502.888,69	82.230.159,13
Entrées de subventions d'investissements au cours de l'exercice	8.688.064,94	8.272.729,56
Sorties de subventions d'investissements au cours de l'exercice		-
Subventions d'investissements à la fin de l'exercice	99.190.953,63	90.502.888,69
Reprises de subventions d'investissements		
Reprises de subventions d'investissements au début de l'exercice	(23.927.700,28)	(20.578.003,04)
Reprises de subventions d'investissements de l'exercice	(3.426.510,63)	(3.349.697,24)
Reprises des sorties de subventions d'investissements de l'exercice		-
Reprises de subventions d'investissements à la fin de l'exercice	(27.354.210,91)	(23.927.700,28)
Valeur nette comptable des subventions d'investissements au début de l'exercice	66.575.188,41	61.652.156,09
Valeur nette comptable des subventions d'investissements à la fin de l'exercice	71.836.742,72	66.575.188,41

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
(suite)

8 Subventions (suite)

b) Subventions Fondation Aide et Assistance aux Personnes Âgées

Au cours de l'exercice 2000, l'Établissement a reçu un montant total de 5.730.421,87 de la part de la Fondation Aide et Assistance aux Personnes Âgées (la « Fondation »), dont la majeure partie suite à une décision gouvernementale du 17 août 1999 et une autre partie suite à la décision du Conseil d'Administration de la Fondation du 26 septembre 2000 d'attribuer le boni de liquidation de la Fondation à l'Établissement. En contrepartie, l'Établissement a l'obligation d'accorder priorité d'admission aux personnes qui ont subi des souffrances particulières pendant la Deuxième Guerre Mondiale.

L'intégralité des fonds a été investie, au profit des personnes âgées, dans la construction et la rénovation profonde des bâtiments au Centre du Rham. Les investissements de construction et/ou de rénovation du Centre Rham étant achevés, les subventions y afférentes sont reprises en fonction de la durée de vie des biens auxquels ils se rapportent.

Les intérêts reçus sur les placements en banque de ces subventions ont été enregistrés durant les années antérieures dans le compte de profits et pertes sous la rubrique « Autres intérêts et autres produits financiers ». Face à l'avancement des travaux de rénovation du Centre du Rham et dans le contexte des accords entre l'Établissement et la Fondation, le Conseil d'Administration a décidé d'enregistrer ces intérêts au bilan sous la rubrique « Comptes de régularisation » et de les reprendre en ligne avec les subventions. En conséquence, en 2012 l'Établissement a enregistré une charge exceptionnelle à hauteur de 2.115.003,58 représentant les intérêts courus sur ces subventions depuis leur attribution en 1999 respectivement 2000 et jusqu'au 31 décembre 2011.

Ensemble avec les intérêts des années 2012 à 2014, qui s'élèvent à 21.385,48, les intérêts cumulés de 2.136.389,06 ainsi que la subvention de 5.730.421,87 sont reprises à partir de l'année 2014. En 2020, l'Établissement a comptabilisé une reprise de subvention d'investissement en capital de 314.673,00 (2019: 314.673,00) au compte de profits et pertes sous le poste « Autres produits d'exploitation ». En conséquence, le cumul de reprises au 31 décembre 2020 s'élève à 2.071.597,00 (2019: 1.756.924,00).

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
(suite)

9 Provisions

a) Provisions pour grosses réparations

Conformément à l'article 17 de la Loi, l'État prend en charge pendant dix ans, à partir du 1er janvier 1999, le coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des structures dont la gestion incombe à l'Établissement de par la Loi selon les conditions et modalités d'une convention entre l'Établissement et l'État représenté par le Ministère de Tutelle et le Ministère des Finances. Cette convention a été dûment adoptée par le Gouvernement en conseil dans sa réunion du 31 mars 2000 et signée par les parties contractantes le 6 avril 2000 avec effet au 1er janvier 1999.

Dans la loi budgétaire de l'État pour l'année 2008 respectivement 2018, l'État a renouvelé son engagement de prendre en charge le coût de la construction, de l'aménagement, des transformations et des extensions des structures dont la gestion incombe à l'Établissement pour une période de 10 ans chaque fois, à partir du 1er janvier 2009.

Dans ce contexte, l'Établissement enregistre des provisions destinées à couvrir les dépenses afférentes aux réparations et entretiens importants pour les immeubles qui lui sont affectés par la Loi et qui ne sont pas susceptibles d'être prises en charge par l'État à partir du 1er janvier 2029.

Le montant de ces provisions avait été déterminé par le Conseil d'Administration, sur base des résultats d'une analyse détaillée des besoins prévisibles en matière de grosses réparations. À cette fin, le Conseil d'Administration avait chargé en 2012 un bureau d'études de revoir la méthode de calcul des provisions pour grosses réparations en vue de déterminer avec la plus grande précision possible le montant des provisions à comptabiliser à cet effet.

En 2008, le Conseil d'Administration a décidé d'adapter la constitution des provisions aux aides financières étatiques usuelles appliquées actuellement par l'État luxembourgeois pour ce domaine d'activité, de 70 % à 30 % du coût.

Ces provisions sont ajustées chaque année afin de refléter avec le plus de précision possible les dépenses prévisibles afférentes aux grosses réparations qui ne sont pas susceptibles d'être prises en charge par l'État.

La dotation annuelle pour 2020 s'élève à 1.757.937,69 (2019: 1.649.640,00).

b) Provisions pour impôts

Les provisions pour impôts ont évoluées de la façon suivante pendant l'année :

	2020	2019
Balance au 1er janvier	13.090.000,00	13.870.000,00
Dotations de l'exercice	590.000,00	3.230.000,00
Reprises de l'exercice	-	(4.010.000,00)
Total	13.680.000,00	13.090.000,00

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
(suite)

9 Provisions (suite)

c) Autres provisions

Au 31 décembre 2020 les autres provisions s'élèvent à 17.181.268,73 (2019: 14.952.628,73) et se composent principalement de provisions pour couvrir un risque potentiel de remboursement de certains actes liquidés et contestés par l'Assurance Dépendance relatifs aux années 2013 à 2020 pour un montant de 12.297.269,46 (2019: 10.382.869,46) ainsi que de provisions pour des congés non pris et heures supplémentaires pour un montant de 4.970.030,00 (2019: 3.766.030,00).

La dotation de l'année 2020 s'élève à 2.576.600,00 (2019: 1.985.000,00) et concerne les provisions pour couvrir le risque potentiel de remboursement, tel que mentionné ci-dessus de l'exercice 2020.

De plus l'Établissement a effectué une reprise sur les provisions pour les exercices 2015 à 2019 pour un montant de 777.024,01. Ces montants sont comptabilisés au compte de profits et pertes en diminution du poste « Chiffre d'affaires net ».

En conséquence, cette provision a évolué de la façon suivante pendant l'année :

	2020	2019
Balance au 1er janvier	10.382.869,46	10.203.747,48
Dotations de l'exercice	2.576.600,00	1.985.000,00
Reprises de l'exercice	(777.024,01)	(1.805.878,02)
Total	12.182.445,45	10.382.869,46

Comme les discussions entre l'Établissement et la CNS sont actuellement encore en cours, la provision pour les exercices 2016 à 2020 a été calculée sur les mêmes principes que pour les exercices 2000 à 2015 tout en tenant compte de la réforme de l'assurance dépendance de l'année 2018. Le Conseil d'Administration estime que cette provision est adéquate et suffisante pour couvrir le risque potentiel de remboursement.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
(suite)

10 Dettes

a) Dettes envers des établissements de crédit

	2020				2019			
	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Emprunts liés aux constructions achevées								
Participation propre	686.614,38	2.539.483,13	8.385.595,71	11.611.693,22	1.045.877,80	2.600.676,98	9.046.788,86	12.693.343,64
Lignes de crédits liées aux constructions en cours								
Participation Ministère de la Famille et de l'Intégration	3.564.940,67	-	-	3.564.940,67	2.153.298,98	-	-	2.153.298,98
Participation propre	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	4.251.555,05	2.539.483,13	8.385.595,71	15.176.633,89	3.199.176,78	2.600.676,98	9.046.788,86	14.846.642,62

Les emprunts liés aux constructions achevées se rapportent au CIPA Niedercorn, à la Résidence seniors à Troisvierges et aux maisons de soins à Vianden et Diekirch. Les lignes de crédit liées aux constructions en cours concernent la construction de la nouvelle maison de soins à Differdange et la nouvelle maison de soins à Rumelange.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
(suite)

10 Dettes (suite)

b) Dettes envers des clients

Au 31 décembre 2020, le total des dettes envers des clients s'élève à 3.952.744,57 (2019: 4.049.377,41). Ces dettes se composent principalement de garanties payées par les clients. L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle supérieure à 1 an.

c) Dettes sur achats et prestations de services

Au 31 décembre 2020, le total des dettes sur achats et prestations de services s'élève à 5.099.168,61 (2019: 6.464.379,72). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

d) Dettes envers des Institutions Publiques

Au 31 décembre 2020, le total des dettes envers des Institutions Publiques s'élève à 2.180.345,31 (2019: 3.351.468,28). Ces dettes se composent principalement de rémunérations et salaires avancés par l'Etat pour compte des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat non encore remboursés par l'Établissement. L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

e) Autres dettes

e.1) Dettes fiscales

Au 31 décembre 2020, le total des dettes fiscales s'élève à 2.636.248,60 (2019: 2.280.066,26). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

e.2) Dettes au titre de la sécurité sociale

Au 31 décembre 2020, le total des dettes au titre de la sécurité sociale s'élève à 3.362.775,11 (2019: 2.704.777,67). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

e.3) Autres dettes

Au 31 décembre 2020, le total des autres dettes s'élève à 81.213,54 (2019: 1.433.434,39). L'intégralité de ces dettes présente une durée résiduelle inférieure à 1 an.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
(suite)

11 Chiffre d'affaires net

Pour l'exercice 2020, le montant net du chiffre d'affaires de 166.957.627,71 (2019: 164.182.720,77), se compose comme suit :

	2020	2019
Recettes provenant des clients dont une partie du Fonds National de Solidarité	61.350.822,16	60.909.527,53
Recettes provenant de l'Assurance Dépendance	98.422.255,53	96.299.218,56
Ajustements nets des recettes provenant de l'Assurance Dépendance	-1.799.575,99	(179.121,98)
Recettes provenant de la Caisse Nationale de Santé	8.984.126,01	6.973.974,68
Total	166.957.627,71	164.182.720,77

Recettes provenant de l'Assurance Dépendance et de la Caisse Nationale de Santé (CNS)

La plupart de des recettes se basent sur des décomptes finaux établis par l'Assurance Dépendance et de la Caisse Nationale de Santé pour les exercices de 2020 et 2019.

En ce qui concerne la facturation de l'année 2020 qui n'a pas encore été finalisée, le Conseil d'Administration de l'Etablissement est confiant quant à sa réalisation des provisions constituées (Note 6).

12 Autres produits d'exploitation

Au 31 décembre 2020 et pour l'année se terminant à cette date, les autres produits d'exploitation s'élèvent à 7.219.527,77 (2019: 5.982.563,70) et se composent principalement de reprises de subventions d'investissements en capital (Note 8).

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
(suite)

13 Autres charges externes

Au 31 décembre 2020, les autres charges externes s'élèvent à 22.760.119,98 (2019: 20.602.307,74) et regroupent les charges de locations, de sous-traitances, d'entretien, d'assurance, les honoraires ainsi que diverses autres charges externes.

Les honoraires d'audit encourus en 2020 au titre de la révision des comptes annuels s'élèvent à 29.600,00 (2019: 28.900,00) hors TVA.

14 Frais de personnel

Au 31 décembre 2020 et pour l'année se terminant à cette date, les frais de personnel s'élèvent à 123.537.870,11 (2019: 115.980.263,05) et se présentent comme suit :

	2020	2019
		,63
Salaires et traitements	108.899.566,63	102.188.003,84
Charges sociales	14.638.304,48	13.792.259,21
couvrant les pensions	8.028.932,69	7.491.080,48
Autres charges sociales	6.609.371,79	6.301.178,73
Total	123.537.870,11	115.980.263,05

Au 31 décembre 2020, l'Établissement employait 2.152 personnes (2019: 2.015), incluant les fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat.

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
(suite)

15 Projets de constructions

Au 31 décembre 2020, le montant total des projets que l'Établissement est en train d'étudier en relation avec les constructions futurs a été évalué par les responsables de l'Etablissement à 320.171.686,43 (2019: 307.991.361,92).

Le financement des projets se présentent comme suit :

	2020			2019		
	Subventions	Participation	Total	Subventions	Participation	Total
	d'investissements	propre		d'investissements	propre	
Projets en cours de réalisation	128.379.535,05	-	128.379.535,05	128.379.535,05	-	128.379.535,05
Projets en phase de planification	167.006.591,16	24.785.560,22	191.792.151,38	156.400.346,53	23.211.480,34	179.611.826,87
TOTAL	295.386.126,21	24.785.560,22	320.171.686,43	284.779.881,57	23.211.480,34	307.991.361,92

**SERVIOR - Établissement Public « Centres, Foyers et Services
pour Personnes Âgées »**

Annexe des comptes annuels
au 31 décembre 2020
(exprimé en EUR)
(suite)

16 Autres engagements et hors bilan

En date du 22 décembre 2008, l'Établissement a signé un contrat de bail emphytéotique avec l'Administration Communale de Vianden. La durée de l'engagement a été fixée à 50 ans avec possibilité de prolongation sur 99 ans. Le montant total de la redevance annuelle est de 12.503,98.

En date du 29 juillet 2010, l'Établissement a signé un contrat de bail emphytéotique avec l'Administration Communale de Diekirch. La durée de l'engagement a été fixée à 49 ans avec possibilité de prolongation sur 98 ans. Le montant total de la redevance annuelle est de 5.500,00.

Au 31 décembre 2020, l'Établissement est engagé pour un montant de 2.530.485,79 (2019: 1.779.871,27) en relation avec des contrats de leasing et de 175.514,04 (2019: 234.018,72) en relation avec des contrats de location longue durée.